

# NORMANDIE

## 76-SEINE MARITIME

1. Veules les Roses- Plage de l'Escamet. Tolérance municipale. Présence active de l'Association Familiale des Naturistes Valériquais. Plage non accessible à marée haute. Accès environ 2.5 km à pieds à partir de la plage de Veules les Roses, en direction de St Valéry en Caux. 1 km de plage de sable.
2. Etretat- Tolérance sur la plage des Tilleuls. Au village des Tilleuls prendre près de l'Eglise en direction du centre équestre, continuer jusqu'à la place, puis à droite, vers la plage d'Antifer ou à gauche vers le phare. A droite du phare, suivre le chemin vers la mer, puis falaise du Fourquet. Parking au bout du chemin, puis escalier de 140 marches.
3. Benouville- Faible fréquentation sur la plage d'Etigues. Pas de réglementation.

## 14-CALVADOS

1. Auberville- Tolérance au pied des falaises des Vaches Noires sur la partie dépendant de cette commune. Interdiction par arrêté municipal du 14 octobre 1996 pour la partie dépendant de la commune de Villers sur Mer.
2. Merville Franceville- Autorisation municipale depuis 1998 sur une période déterminée par la mairie chaque année. Accès par la D514 en venant de Caen et par la baie des Sallenelles, au lieu dit La Redoute. Présence du club Plage, Soleil et Naturisme.

## 50-MANCHE

1. St Germain en Ay- Autorisation municipale du 11 janvier 1999, placée sous le contrôle de l'Association Saint Germain Naturisme. L'accès est fléché et la plage se trouve à 10 minutes de marche après l'une des deux aires de stationnement aménagées par le Conservatoire du Littoral.
2. Bréville sur Mer- Tolérance municipale sur la plage située entre le golf et l'aéroclub. Pratique risquée. Baignade à éviter à marée basse.